HOME FRATERNITY

Société par actions simplifiée à capital variable au capital de 10 000 Euros Siège social : 37 rue des Acacias - 75017 PARIS 883 840 761 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DU 18 JUIN 2020

L'an deux mille vingt Le dix-huit juin à huit heures

Les membres du Conseil de la société HOME FRATERNITY se sont réunis au siège social, sur convocation du Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur Antony PERRINO, Président du Conseil,
- Monsieur Eric KAUFMANN, Administrateur.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Monsieur Antony PERRINO préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Eric KAUFMANN remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président de séance rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Agrément d'une cession d'actions,
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés,
- Préparation du rapport et du projet de résolutions,

AGREMENT D'UNE CESSION D'ACTIONS

Le Président expose au Conseil que, par demande en date du 8 juin 2020, la société :

- APH - Antony Perrino Holding

Société civile au capital de 2 000 Euros,

Dont le siège est à AJACCIO (20000), Résidence Parc Impérial, Le Trianon – Route des Cèdres, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le n°529 546 335,

a soumis à l'agrément la cession de 25 000 actions sur les 50 000 actions lui appartenant dans la Société au profit de la société :

- SENIOR REAL ESTATE INVESTMENTS S.à.r.l

Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de 12 000 Euros; Dont le siège social est à 2449 – LUXEMBOURG, 25C Boulevard Royal, Agissant pour le compte de son compartiment SREI 1

Il rappelle que par application de l'article 8 des statuts, la collectivité des associés doit statuer sur l'agrément sollicité dans les 3 mois.

6

CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés pour le 3 juillet 2020 à 8h00, au siège social, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil,
- Agrément d'une cession d'actions,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

RAPPORT DU CONSEIL - PROJET DES RÉSOLUTIONS

Le Conseil arrête ensuite les termes du rapport qui sera présenté à l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés ainsi que le projet des résolutions qui lui seront soumises.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Conseil au moins.

Antony PERRINO

Président

Eric KAUFMANN

Administrateur